

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1156

Artikel: Les microclimats du Flon
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009293>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les microclimats du Flon

(ag) Avec le plan partiel d'affectation «au lieu dit Gare du Flon», les Lausannois s'apprêtent en apparence à vivre une nouvelle bataille urbanistique. En fait, l'essentiel est déjà joué et perdu.

LE FLON, DEPUIS 1986

Le 12 octobre 1986, les Lausannois refusent en votation populaire le plan partiel d'affectation adopté le 9 septembre par leur Conseil communal.

La Municipalité décide d'organiser un concours d'urbanisme. 47 projets sont rendus fin octobre 1988; le jury proclame le résultat le 3 février 1989. Le premier prix revient au projet Ponts-Ville, des architectes Tschumi et Merlini. Deux autres lauréats sont choisis par le jury, qui sont mandatés en mars 1990 pour développer leur projet.

Parallèlement, la Municipalité met en place une structure de participation et de consultation: la commission élargie, qui réunit des représentants des groupes d'intérêt lausannois.

Les trois projets développés sont présentés à la commission élargie en avril 1991, puis au public en juin. La Municipalité se retrouve en fait avec quatre projets: le propriétaire lui fait «cadeau» de celui qu'il a commandé aux architectes Botta et Mangiat.

En septembre 1991, la Municipalité retient le projet Ponts-Ville pour servir de base à l'élaboration d'un nouveau plan partiel d'affectation.

Ce dernier est approuvé par la Municipalité le 22 décembre 1993.

En 1986, lors du référendum gagné contre une forte coalition regroupant le propriétaire immobilier, à savoir le L-O Immeubles SA, les milieux économiques et les partis de droite, majoritaires et décidés à passer en force, il se produisit une prise de conscience nouvelle sur la signification d'une gare avancée au Flon.

Le projet présenté esquissait bien un raccordement des lignes LEB, Métro-Ouest, Lausanne-Ouchy, Lausanne-Gare, bus interurbains, mais l'étude, sous la pression de l'opinion, se développait en cours de débat. Les espaces réservés apparurent insuffisants. Car la discussion se faisait sur plan. Je me souviens de ce conducteur de trolleybus démontrant que le rayon de braquage prévu à tel endroit était insuffisant; je n'ai pas oublié les discussions pour savoir s'il fallait faire descendre jusqu'au Flon par Saint-Martin la ligne de Cugy-Monthéron, etc. Cet objet essentiel, la gare avancée, a disparu du débat. Le LEB arrivera en sous-sol; il suffit donc en surface de réserver un espace (on n'en dit pas plus) et de prévoir que les utilisateurs des transports publics seront hissés ou descendus par des batteries d'ascenseurs reliés au Métro-Pont. (voir l'argumentation du POP qui soulève avec pertinence cette question pour motiver son opposition).

Mais comme rien de concret n'est livré, si ce n'est, ce qui est juste, que les bus ne seront pas stockés au Flon, qui ne sera pas conçu comme un terminus, le préavis compense par du verbe; article 27 du règlement: «L'interface des transports publics doit être traité comme un événement urbain à intérêts multiples».

Un échange, un croisement de plusieurs milliers de personnes inspirait l'idée d'une place, marquée par un bâtiment public qui inscrive dans cet espace prodigieusement vivant le sceau architectural de la ville. Mais la Municipalité a renoncé à retenir un tel objet dans le programme.

En conséquence ce qui faisait la passion du débat de 1986 a été en quelques sorte retiré de l'ordre du jour. On ne parlera plus que de l'aménagement de la vallée proprement dite, avec un faux débat en diversion: celui des ponts.

Les ponts

On sait que quatre bâtiments perpendiculaires à la vallée seront conçus comme des ponts reliant les deux côtés, nord et sud. Là aussi on commence par vendre du verbe. D'abord

la découverte de l'architecture «tridimensionnelle». Beaucoup d'insistances sur ce point à l'intention de ceux qui croyaient que toute architecture s'inscrivait dans les trois dimensions. «Les ponts affirment la troisième dimension propre à la Ville de Lausanne.» Règlement, art. 3.

Les ponts sont d'abord présentés comme des gestes d'audace: «Des ponts enjambent une vallée» (préavis p.13). Mais en fait il s'agit de «bâtiments-ponts» sur lesquels les piétons pourront circuler et qui pourront être animés par de petites constructions d'un seul niveau, assez importantes en surface: 1100m² en tout, et pourtant elles ne devraient en rien gêner les vues!

Enfin à ceux qui objectent que ces ponts-barres assombriront la vallée, il est répondu qu'ils créeront des conditions favorables au logement. «De plus, la présence des bâtiments-ponts crée des alvéoles génératrices de microclimats préférables aux vents coulés qu'engendrerait une disposition purement linéaire.»

Qu'est-ce qui changera ?

De fait l'usage piétonnier des ponts entraîne des surcoûts dans l'aménagement du tablier dont le propriétaire ne veut pas. Comme les négociations avec le L-O sont longues, pénibles et tatillonnes, la Municipalité, à juste titre, a préféré renvoyer la discussion d'une convention après l'approbation du plan. Mais il reste que le propriétaire ne peut être contraint à construire, sauf s'il y trouve son intérêt. Il choisira donc à la carte ce qui lui convient. Pour ce libre choix, dans le longitudinal disponible pour la construction, le gêne l'affectation très forte prévue pour le logement. D'où son opposition irréductible.

Le plan partiel doit impérativement être ratifié le 16 août 1994. L'affaire doit donc être bouclée, référendum compris, avant cette date. C'est serré, mais possible. En revanche, ces délais sont incompatibles avec toute forme de recours, et les avocats sont assez nombreux sur l'affaire pour en trouver le prétexte. Les recours entraînent-ils un report des délais de ratification? A coup sûr il y aura du travail pour les juristes.

Si le délai ne peut pas être respecté ou que le projet échoue, le propriétaire pourra construire conformément au règlement des zones urbaines et industrielles, mais limité par de très nombreuses servitudes, qui protègent notamment les vues. L'affectation industrielle, que la Ville brandit comme une me-

Les dix ans d'Acidule

L'AVENIR D'ACIDULE

Deux idées qui circulent:

La ville de Lausanne a créé une télévision locale, Zap TV, encore embryonnaire, avec quelques équipements. La commune pourrait également reprendre l'infrastructure technique de la radio et son entretien. Celle-ci serait ensuite louée à Acidule selon un contrat à long terme. Après tout, la concession fédérale ne précise nulle part qu'une radio doit être propriétaire de son matériel. D'autres formules seraient possibles, comme la création d'une société de gestion du matériel.

En ce qui concerne les programmes, Acidule pourrait s'ouvrir à la grande presse. On pourrait imaginer des tranches horaires «vendues» à des journaux. Les acheteurs y feraient les émissions de leur choix, sous réserve du respect d'un cahier des charges.

(jg) Acidule, la radio locale créée par la gauche lausannoise, fête ses dix ans d'existence le 24 avril. Après les six premiers mois de fonctionnement, au vu de l'étendue du déficit et des conflits de personnes, la plupart des responsables, nous les connaissons bien, n'auraient pas parié un centime sur sa survie. Pourtant, Acidule s'est imposée depuis lors comme un acteur à part entière de la scène lausannoise avec un taux d'écoute moyen très honorable compris entre 5 et 6%, une situation financière saine et un budget en progression constante passé de 60 000 francs en 1985 à 300 000 francs l'an dernier.

Quelques rappels:

- A ses débuts, Acidule employait deux collaborateurs salariés et une secrétaire à temps partiel. Il fallut très vite prendre la décision de les licencier et de continuer avec des bénévoles. Choix difficile et courageux, contraire à l'éthique des fondateurs, mais qui permit d'éviter de mettre la clé sous le paillason.

- La gestion financière a toujours été prudente et conservatrice. La direction ne s'est jamais lancée dans une politique d'endettement et d'investissements audacieux. Acidule a vécu pauvrement les années de haute conjoncture, mais peut s'afficher gaillardement en ces temps de récession.

- Acidule est passée insensiblement du statut d'émetteur fortement marqué à gauche à la situation de radio indépendante de toute la région, bénéficiant d'appuis dans tous les milieux.

Au fond la grande chance d'Acidule fut de susciter un grand désintérêt chez ses mem-

●●●
 nance de forte restriction dans les affectations, n'effraie guère le L-O qui se dit que tout cela sera négociable, le moment venu.

En fait, entre un propriétaire se servant à la carte dans le plan proposé ou dans le zonage existant, il y a une marge étroite qui alimentera le débat, au même titre que le bâtiment du Grand-Chêne, excroissance au plan du Flon, l'immeuble Terreaux que la Ville prévoit pour valoriser son propre terrain.

Mais on est très loin des projets ambitieux qui intéressaient tous les Vaudois croyant que Lausanne était capitale du canton. On ne s'immiscera donc plus dans le détail des aménagements du chef-lieu du district de Lausanne. Les ambitions ont été grevées de servitudes de hauteur. ■

bres fondateurs, le POP, le Parti socialiste et les syndicats. Les collaborateurs purent y travailler tranquillement, sans trop de pressions, sans l'exigence d'en faire la voix des partis. De la droite libérale à l'extrême gauche, le pluralisme et la liberté d'expression peuvent s'y exercer sans contraintes. Aujourd'hui cette radio bénéficie d'un soutien unanime de toutes les forces politiques lorsqu'il s'agit d'aller plaider auprès de l'administration fédérale ou des PTT. Grande leçon: un média fondé par la gauche s'impose par le respect des valeurs, non par l'inféodation à des partis.

Désormais, Acidule est à la croisée des chemins. Le statut associatif montre ses limites, en particulier son incapacité à drainer des capitaux. Un projet de transformation en société anonyme est en cours d'élaboration. Les locaux, étroits et en sous-sol, sont insuffisants et ne garantissent pas de bonnes conditions de travail.

Christiane Jaquet, la fondatrice et directrice de la radio, a su faire les bons choix stratégiques pendant dix ans. Sa tâche de bénévole est écrasante et devrait bénéficier d'un poste salarié. Il pourrait en aller de même pour un Jean-Marc Richard, aujourd'hui l'image d'Acidule chez les auditeurs. Des voies nouvelles sont à explorer.

Avec un peu d'imagination, et pour peu qu'Acidule continue à conduire une politique financière prudente et conservatrice, l'avenir de la station semble assuré. ■

MÉDIAS

Le service de presse du parti socialiste en allemand accepte maintenant des annonces. Tirage: 3000 exemplaires.

Le programme de télévision *TV Plus*, édité par le groupe du *Tages Anzeiger*, est joint à plusieurs publications. Il tire, depuis le début de l'année, à près d'un million d'exemplaires. Son concurrent du groupe Ringier *MiniTele* tire à environ 620 000 exemplaires.

Un nouveau mensuel politique vient d'être lancé dans le canton d'Argovie sous le titre *Aspekt*. Les éditeurs cherchent à faire entendre un autre son de cloche dans ce canton où seule l'opinion bourgeoise peut s'exprimer en toute liberté dans la presse quotidienne.

Le *New York Times* publie chaque quinzaine une édition en russe. Tirage imprimé: 120 000 exemplaires.